



Conseil régional du Centre – Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.regioncentre-valde Loire.fr

Délibération de l'Assemblée Plénière

DAP N° 16.05.01.C

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : groupes Socialistes, Radicaux et Démocrates, Ecologiste
CONTRE : groupes Union de la Droite et du Centre, Front National

OBJET : Budget primitif pour l'exercice 2017 – Gestion de la dette et de la trésorerie

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière, le **15 et 16 décembre 2016** à ORLEANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.4311-1 et suivants et L.4312-4 ;

Vu la délibération DAP n° 16.01.02 du 4 février 2016 approuvant le règlement financier ;

Vu l'avis émis par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 12 décembre 2016 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission « Finances, Fonds Européens, Personnel et Fonctionnement de l'Administration » lors de sa réunion du 13 décembre 2016 ;

Mme Mélanie FORTIER, rapporteur général du budget, entendu ;

Considérant que le vote du budget primitif pour l'exercice 2016 intervient selon le mode de vote par fonction, conformément au règlement financier et tel que prévu par la M71

DECIDE

- De définir sa politique d'endettement comme suit:

A la date du 31/12/2016, l'encours de la dette prévisionnel présente les caractéristiques suivantes :

Encours total de la dette : 684 607 537,16 € (incluant une mobilisation d'emprunt pour 2016 de 106 400 000 €)

Détaillée : la dette est ventilée en appliquant la double échelle de cotation fondée sur l'indice sous-jacent et la structure et en précisant pour chaque élément sa part respective dans le total de l'encours, sa valorisation et le nombre de contrats concernés :

99,35 % de la dette classée 1-A, 54 contrats pour 680 126 609,81 €

0,65 % de la dette classée 1-B, 1 contrat pour 4 480 927,35 €

Stratégie d'endettement

Dans l'hypothèse où l'emprunt voté dans le cadre du Budget Primitif 2017 serait réalisé à 100 % soit 118 000 000 € et compte tenu d'un remboursement en capital actuellement inscrit au budget primitif 2017 soit 54 150 000 €.

Et considérant que compte tenu de l'inscription au budget primitif 2017 en dépenses d'investissement du loyer financier L1a pour un montant de 3 017 303,75 € l'encours du Contrat de Performance Energétique s'établirait au 31/12/2017 à 27 440 992,90 € (exprimé en TTC)

Sous ces hypothèses, l'Encours de la dette envisagé (dont CPE) pour l'année 2017 est de 743 140 233,41 €

Dont :

99,4 % de la dette classée 1-A,

0,6 % de la dette classée 1-B,

Instruments de couverture :

De plus, il est rappelé que l'assemblée délibérante autorise les opérations de couverture pour le présent exercice budgétaire sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette (dont la liste figure en annexe), ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice 2017 et qui seront inscrits en section d'investissement du budget primitif.

Ainsi, la dette susceptible d'être protégée est celle présentée par l'état de la dette au 1er janvier 2017 : 684 607 537,16 € soit le capital restant dû incluant un emprunt d'équilibre pour 2016 de 106 400 000 M€ et l'encours relatif au Contrat de Performance Energétique pour 30 458 396,65 € (exprimé en TTC).

Par ailleurs, les primes, commissions ou frais à la charge de la Région ne devront pas, s'il y a lieu, excéder, au total pour chaque opération et pour la durée de celle-ci, le niveau de 3 % du montant d'encours concerné.

Enfin, le plafond des lignes de trésorerie est fixé à 160 M€ et le plafond du programme de billets de trésorerie est fixé à 160 M€.

Le Président du Conseil régional,



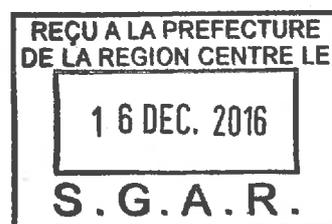
François BONNEAU

SIGNE ET AFFICHE LE : 16 décembre 2016

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

AFFICHÉ LE

16 DEC. 2016



N° 1085